BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 027-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-012/PRES DU 17 SEPTEMBRE 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°5475-BF CONCLU LE 1er JUILLET 2014 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROGRAMME D'APPUI AUX FILIERES AGRO-SYLVO-PASTORALES

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 23 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-012/PRES du 17 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°5475-BF conclu le 1er juillet 2014 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) relatif au financement additionnel du Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Troisième Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION * BURKINA FASO * Troisième vice-président

Fernand SANOU

Le Secrétaire de séance

Rahamata Laetitia KOUDOUGOU